



# IRDA PARIS

Institut de recherche  
en droit des affaires  
de Paris

## Revue des sommaires

Vendredi 8 novembre 2024

[Liste des revues et disponibilité à la salle de droit commercial](#)

## Financer la transition énergétique

Introduction  
PATRICE GEOFFRON  
CHRISTIAN DE PERTHUIS

### L'évaluation des besoins de financement

Investissements en faveur du climat : état des lieux et besoins en France et en Europe  
HADRIEN HAINAUT

Le financement de la transition énergétique : une décarbonation de long terme  
IVAN FAUCHEUX

Les investissements d'adaptation aux dérèglements climatiques : le cas des infrastructures critiques  
PATRICE GEOFFRON

Logiques et enjeux de la « transition juste » : quelle prise en charge collective du risque de transition ?  
SOLANGE MARTIN

### Les secteurs

Financer les réseaux électriques : une condition essentielle à la réussite de la transition énergétique  
MICHEL DERDEVET

Du biométhane à l'hydrogène : quelles perspectives pour la décarbonation du mix gazier ?  
MARIE-CLAIRE AOUN

Le financement des nouveaux réacteurs nucléaires  
JEAN-GUY DEVEZEAUX DE LAVERGNE

Bois énergie : financer les projets territoriaux valorisant la ressource locale  
PIERRE DE MONTLIVAUT

Le financement de la transition dans les transports : enjeux économiques et juridiques  
BENOÎT THIRION

### Les outils

Le nouveau système de permis sur les émissions diffuses dans le mix politique européen  
ANNA CRET  
COLINE METTA-VERSMESSEN

Comment les tarifs électriques peuvent financer la transition énergétique  
JACQUES PERCEBOIS  
BORIS SOLIER

Les coopératives carbone au service de la neutralité des territoires  
ANNE ROSTAING

### Chronique d'histoire financière

Étudier la démocratisation de l'actionnariat américain  
MATTHEW JAREMSKI

### Finance et littérature

Jules Verne : le premier de nos « modernes antimodernes »  
ALAIN-GÉRARD SLAMA

### Article divers

L'efficacité partielle de la politique monétaire : une critique keynésienne du modèle de la nouvelle synthèse néoclassique  
NICOLAS PILUSO



ISBN 978-2-37647-099-1  
ISSN 0987-3368  
Prix : 35 €



155

REVUE D'ÉCONOMIE FINANCIÈRE

3-2024 FINANCER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

155

# R E V U E D'ÉCONOMIE FINANCIÈRE

REVUE TRIMESTRIELLE  
DE L'ASSOCIATION EUROPE  
FINANCES RÉGULATIONS N° 155  
3<sup>e</sup> TRIMESTRE 2024

## FINANCER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'évaluation des besoins de financement

Les secteurs

Les outils

• **Chronique d'histoire financière**

*Étudier la démocratisation de l'actionnariat américain*

• **Finance et littérature**

*Jules Verne : le premier de nos « modernes antimodernes »*

• **Article divers**

*L'efficacité partielle de la politique monétaire : une critique keynésienne du modèle de la nouvelle synthèse néoclassique*

# SOMMAIRE

## Financer la transition énergétique

- 7 Introduction  
*PATRICE GEOFFRON*  
*CHRISTIAN DE PERTHUIS*

## L'évaluation des besoins de financement

- 15 Investissements en faveur du climat : état des lieux et besoins en France et en Europe  
*HADRIEN HAINAUT*
- 25 Le financement de la transition énergétique : une décarbonation de long terme  
*IVAN FAUCHEUX*
- 37 Les investissements d'adaptation aux dérèglements climatiques : le cas des infrastructures critiques  
*PATRICE GEOFFRON*
- 47 Logiques et enjeux de la « transition juste » : quelle prise en charge collective du risque de transition ?  
*SOLANGE MARTIN*

## Les secteurs

- 61 Financer les réseaux électriques : une condition essentielle à la réussite de la transition énergétique  
*MICHEL DERDEVET*
- 71 Du biométhane à l'hydrogène : quelles perspectives pour la décarbonation du mix gazier ?  
*MARIE-CLAIRE AOUN*
- 81 Le financement des nouveaux réacteurs nucléaires  
*JEAN-GUY DEVEZEAUX DE LAVERGNE*

- 95 Bois énergie : financer les projets territoriaux valorisant la ressource locale  
*PIERRE DE MONTLIVAUT*
- 103 Le financement de la transition dans les transports : enjeux économiques et juridiques  
*BENOÎT THIRION*

## Les outils

- 115 Le nouveau système de permis sur les émissions diffuses dans le mix politique européen  
*ANNA CRETÉ*  
*COLINE METTA-VERSMESSEN*
- 125 Comment les tarifs électriques peuvent financer la transition énergétique  
*JACQUES PERCEBOIS*  
*BORIS SOLIER*
- 137 Les coopératives carbone au service de la neutralité des territoires  
*ANNE ROSTAING*

## Chronique d'histoire financière

- 147 Étudier la démocratisation de l'actionnariat américain  
*MATTHEW JAREMSKI*

## Finance et littérature

- 153 Jules Verne : le premier de nos « modernes antimodernes »  
*ALAIN-GÉRARD SLAMA*

## Article divers

- 161 L'efficacité partielle de la politique monétaire : une critique keynésienne du modèle de la nouvelle synthèse néoclassique  
*NICOLAS PILUSO*



# Le retour du financement de contentieux par les tiers : la marche vers la privatisation de la justice ?

Sous la direction des professeurs [Gustavo Cerqueira](#) et [Marina Teller](#)

[Revue internationale de droit économique](#)

2024/2 t. XXXVIII

[Association internationale de droit économique](#)

Pages 5 à 8

☰ Article de revue

## Le retour du financement de contentieux par les tiers : la marche vers la privatisation de la justice ?

Par [Gustavo Cerqueira](#) et [Marina Teller](#)

Pages 9 à 28

☰ Article de revue

## Financement du contentieux par des tiers : définition, mécanismes et spécificités

Par [Alain Grec](#)

Pages 29 à 41

☰ Article de revue

## L'avocat : architecte et garant du projet de financement

Par [Karlo Fonseca Tinoco](#)

Pages 43 à 66

☰ Article de revue

## Le contrat de financement de procès

Par [Gustavo Cerqueira](#)

Pages 67 à 80

☰ Article de revue

## Tentatives et perspectives de régulation du financement du contentieux par des tiers

Approche comparée

Par [Marcel Carvalho Engholm Cardoso](#)

Pages 81 à 97

☰ Article de revue

## Vers une régulation européenne du financement de contentieux par les tiers ?

Par [Séverine Menétrey](#)

Pages 99 à 109

☰ Article de revue

## Vers une titrisation de l'action en justice ?

Par [Thierry Granier](#)

Pages 111 à 130

☰ Article de revue

**Le financement des contentieux par des tiers (FCT) : une réponse *ad hoc* pour le traitement de l'insolvabilité ?**

Par Giulio Cesare Giorgini

Pages 131 à 143

☰ Article de revue

**Quelle justice pour un public vulnérable ?**

Par Anne Trescases et Anne-Sophie Ginon

Pages 145 à 158

☰ Article de revue

**Propos d'étapes : *in girum imus nocte et consumimur igni***

Par Stéphane Nafir-Gouillon

Pages 159 à 177

☰ Article de revue

**Repenser la justice au-delà de la marchandisation et de l'algorithmisation**

Par Yves Strickler

Pages 179 à 185

☰ Article de revue

**Quand le temple de la justice laisse entrer les tiers marchands**

Propos conclusifs

Par Ugo Bellagamba

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
200<sup>e</sup> année  
31 octobre 2024  
n° 38 / 8059<sup>e</sup>  
pages 1857 à 1904



## CHRONIQUE / Cassation

Risque professionnel: une jurisprudence déséquilibrée?

> Joseph Morin

1869



Version numérique incluse\*

## ÉDITORIAL

1857 Réflexions sur « La règle morale dans les obligations civiles », *Philippe Jestaz*

## ACTUALITÉS

- 1860 Virement frauduleux : appel téléphonique d'un faux conseiller bancaire
- 1861 Interdiction de paiement (exception) : validité de la compensation légale
- 1862 Liquidation judiciaire (cession de l'entreprise) : attribution d'un bail rural
- 1864 Succession (légataire universel) : prescription de l'action en délivrance du legs
- 1864 Enquête préliminaire (données de connexion) : autorisation judiciaire
- 1865 Licenciement (nullité) : atteinte à la liberté d'expression du salarié
- 1866 Appel civil (intérêt à agir) : jugement prononçant le divorce

## LE POINT SUR...

1867 Qui concilie mal concilie deux fois ? Point sur la clause de conciliation préalable obligatoire, *Constance de Garidel-Thoron*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1877 **Panorama** : Droit bancaire, *Didier R. Martin et Hervé Synvet*
- 1889 **Notes** : Vidéo clandestine dans un élevage de poules : les amis des volatiles ont du plomb dans l'aile, *note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 10 juill. 2024 [2 arrêts], Thierry Le Bars et Théo Scherer*
- 1895 Saisie spéciale immobilière : l'inconstitutionnalité de l'absence d'obligation d'aviser le curateur ou le tuteur, *note sous Cons. const. 10 juill. 2024, Véronique Tellier-Cayrol*
- 1899 Réflexions autour de la prescription extinctive au sein du couple, *note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 10 juill. 2024, Quentin Monget*

## ENTRETIEN

1904 Le statut de repentis en France, *Catherine Ménabé*

Lefebvre Dalloz

DA|LOZ



322438



# Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz  
10 place des Vosges - CS 90358  
92072 Paris La défense Cedex  
Tél. (Rédaction) 0786620357  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,  
**KETTY DE FALCO**  
DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,  
**CAROLINE SORDET**  
DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,  
**HÉLÈNE HOCH**

**CONSEIL SCIENTIFIQUE**  
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

**DIRECTRICE SCIENTIFIQUE**  
PASCALE DEUMIER

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

### • RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVAL (01 40 64 53 79)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET  
Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER  
Contrat d'affaires : Xavier DELPECH  
Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH  
Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD  
Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET  
Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

#### Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (01 40 64 52 84)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (01 40 64 54 81)

#### Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU (07 86 62 03 57)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

### ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice  
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER

src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1064,90 € TTC

Étranger : 1109 € HT

Prix au numéro : 46 € HT

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Octobre 2024

### Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié  
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Prot : 0,08 kg/t

## SOMMAIRE

### ÉDITORIAL

Philippe Jestaz

1857

Réflexions sur « La règle morale  
dans les obligations civiles »

## ACTUALITÉS

1860

### DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie  
Virement frauduleux : appel téléphonique d'un  
faux conseiller bancaire, *Com.* 23 oct. 2024  
Billet à ordre (aval) : portée de la signature  
de l'avaliste, *Com.* 23 oct. 2024

Consommation  
Crédit à la consommation (coût total) :  
intérêts moratoires et frais de recouvrement,  
*CJUE* 17 oct. 2024

Crédit à la consommation : biens immobiliers  
à usage résidentiel, *CJUE* 17 oct. 2024

Entreprise en difficulté  
Interdiction de paiement (exception) : validité  
de la compensation légale, *Com.* 23 oct. 2024  
Admission des créances (contestation) :  
pouvoirs du juge-commissaire,  
*Com.* 23 oct. 2024

Revendication (acquiescement) :  
nécessité de l'accord du mandataire judiciaire,  
*Com.* 23 oct. 2024

Liquidation judiciaire (cession de l'entreprise) :  
attribution d'un bail rural, *Com.* 23 oct. 2024  
Responsabilité pour insuffisance d'actif :  
calcul de l'insuffisance d'actif,  
*Com.* 23 oct. 2024

Propriété intellectuelle  
Droit d'auteur (programme d'ordinateur) :  
portée de la protection, *CJUE* 17 oct. 2024

1863

### DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance  
Obligation contractuelle (inexécution) :  
divisibilité de la créance de dommages-  
intérêts, *Civ.* 1<sup>re</sup>, 23 oct. 2024

Famille-Personne-Succession  
Succession (libéralité) : prescription de l'action  
en réduction, *Civ.* 1<sup>re</sup>, 23 oct. 2024  
Succession (légataire universel) : prescription  
de l'action en délivrance du legs,  
*Civ.* 1<sup>re</sup>, 23 oct. 2024

1864

### DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme  
Contrat d'entreprise (sous-traitance) :  
opposabilité de la cession de créance,  
*Civ.* 3<sup>e</sup>, 17 oct. 2024

1864

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale  
Enquête préliminaire (données de connexion) :  
autorisation judiciaire, *Crim.* 22 oct. 2024  
Contrôle judiciaire (données de connexion) :  
validité des mesures, *Crim.* 22 oct. 2024  
Détention provisoire (mineur) : prolongation  
exceptionnelle par visioconférence,  
*Crim.* 16 oct. 2024

1865

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail  
Licenciement (nullité) : atteinte à la liberté  
d'expression du salarié, *Soc.* 23 oct. 2024

1866

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile  
Appel civil (intérêt à agir) : jugement  
prononçant le divorce, *Civ.* 1<sup>re</sup>, 23 oct. 2024



## LE POINT SUR...

1867

Qui concilie mal concilie deux fois ?  
Point sur la clause de conciliation préalable obligatoire  
par Constance de Garidel-Thoron



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

1869

Risque professionnel :  
une jurisprudence déséquilibrée ?  
par Joseph Morin

### PANORAMA

1877

Droit bancaire  
juillet 2023 – juillet 2024  
par Didier R. Martin et Hervé Synvet

### NOTES

1889

Vidéo clandestine dans un élevage de poules :  
les amis des volatiles ont du plomb dans l'aile,  
note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 10 juill. 2024 [2 arrêts]  
par Thierry Le Bars et Théo Scherer

1895

Saisie spéciale immobilière : l'inconstitutionnalité  
de l'absence d'obligation d'aviser le curateur ou le tuteur,  
note sous Cons. const. 10 juill. 2024  
par Véronique Tellier-Cayrol

1899

Réflexions autour de la prescription extinctive  
au sein du couple, note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 10 juill. 2024  
par Quentin Monget



## ENTRETIEN

1904

Catherine Ménabé – Le statut de repenté en France

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également  
votre revue numérique  
sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)



## JURISPRUDENCE

### Cessions d'actions

Et si l'on parlait de liberté institutionnelle du franchiseur ?  
Com. 15 mai 2024,  
note Laurence Amiel-Cosme p. 630

### Sociétés par actions

Obligations convertibles en actions  
Com. 18 septembre 2024,  
note Thierry Bonneau p. 640

### Sociétés anonymes

Détermination des pouvoirs du président du directoire  
Com. 10 mai 2024,  
note Renaud Mortier p. 645

### Sociétés par actions simplifiées

Action en nullité d'une décision collective pour défaut d'objet : attention à la qualité pour agir  
Com. 4 avril 2024,  
note Elsa Guégan p. 648

### Droit pénal des sociétés

Enquête de concurrence : Saisies « générales et massives »  
Crim. 25 juin 2024,  
note Haritini Matsopoulou p. 661

Lefebvre Dalloz

DA|LOZ

# REVUE DES SOCIÉTÉS

Novembre 2024 - n° 11

## ÉTUDE

### L'appréhension des sociétés à caractère familial par le droit

Contribution à la reconnaissance d'un statut particulier  
Tossi Fassassi p. 615

## CHRONIQUES

### Chronique de droit européen des sociétés

Benoit Lecourt p. 670



Version numérique incluse\*



## Actualités 610

par Bénédicte François et Benjamin Jeudi

## Étude 615

**L'appréhension des sociétés à caractère familial par le droit  
Contribution à la reconnaissance d'un statut particulier**

Tossi Fassassi 615

## Jurisprudence 627

### Sociétés en général

Le spectre de l'action paulienne sur l'apport  
en société  
Note sous Com. 29 mai 2024  
note Thibault de Ravel d'Esclapon 627

### Cessions d'actions

Et si l'on parlait de liberté institutionnelle  
du franchiseur ?  
Note sous Com. 15 mai 2024  
note Laurence Amiel-Cosme 630

### Sociétés à responsabilité limitée

Transformation de SARL en SA : approbation  
explicite impérative du rapport financier  
Note sous Com. 19 juin 2024  
note Jean-François Barbiéri 636

### Sociétés par actions

Obligations convertibles en actions  
Note sous Com. 18 septembre 2024  
note Thierry Bonneau 640

### Sociétés anonymes

Détermination des pouvoirs du président  
du directoire  
Note sous Com. 10 mai 2024  
note Renaud Mortier 645

### Sociétés par actions simplifiées

Action en nullité d'une décision collective pour  
défaut d'objet : attention à la qualité pour agir  
Note sous Com. 4 avril 2024  
note Elsa Guégan 648

### Droit patrimonial des sociétés

La délicate articulation entre une cession  
de droit indivis à un tiers et le partage unique  
de plusieurs indivisions  
Note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 3 juillet 2024  
note Henri Leyrat 652

### Société et procédure

La demande de communication d'un rapport  
d'enquête interne sur le fondement de l'article  
145 du code de procédure civile  
Note sous 1<sup>re</sup> espèce : Toulouse 19 janvier 2024  
Note sous 2<sup>e</sup> espèce : Paris 18 janvier 2024  
Note sous 3<sup>e</sup> espèce : Paris 22 mars 2024  
note Kyum Lee et Florian Dessault 657

### Droit pénal des sociétés

Enquête de concurrence : Saisies « générales  
et massives »  
Note sous Crim. 25 juin 2024  
note Haritini Matsopoulou 661

### Droit social et sociétés

Le comité social et économique sans représen-  
tant syndical  
Note sous Soc. 20 mars 2024  
note Franck Petit 666

## Chronique de droit européen des sociétés 670

par Benoit Lecourt

3

RTDCiv. - juillet-septembre 2024 - pages 553 à 784

ARTICLES

553

Abus sexuels dans l'Église  
Sophie Prétot

577

*Negotium et instrumentum*  
Michel Grimaldi et Charles Gijbers

# RTDCiv.

Revue trimestrielle de droit civil

ARTICLES

589

Une autre théorie de l'exception  
Étienne Nédellec

CHRONIQUES

613

La jurisprudence conséquentialiste  
dans tous ses états

Pascale Deumier

699

L'argent propre déposé en compte :  
reprise *versus* récompense  
Isabelle Dauriac

ref : 602403



9 782996 024031

**Lefebvre Dalloz**

**DA|LOZ**



Version numérique incluse\*



## ARTICLES

Abus sexuels dans l'Église. Étude des conditions de l'action en réparation par Sophie Prétot.....	553
<i>Negotium et instrumentum</i> par Michel Grimaldi et Charles Gijbers.....	577
Une autre théorie de l'exception. Un moyen de défense libéral ignoré par Étienne Nédellec.....	589

## CHRONIQUES

Sources du droit en droit interne par Pascale Deumier.....	613
Personnes et droits de la famille par Anne-Marie Leroyer.....	626
Obligations et contrats spéciaux	
Obligations en général par Hugo Barbier.....	634
Responsabilité civile par Patrice Jourdain.....	656
Contrats spéciaux par Pierre-Yves Gautier.....	670
Propriété et droits réels par Florent Masson.....	677
Sûretés et publicité foncière par Charles Gijbers.....	692
Régimes matrimoniaux par Isabelle Dauriac.....	699
Preuve par Julie Klein.....	704
Droit judiciaire privé	
Source. Organisation judiciaire et juridiction. Compétence. Action par Philippe Théry.....	718
Procédure de l'instance. Jugements et voies de recours. Procédures civiles d'exécution par Nicolas Cayrol.....	724

Législation française par Aude Denizot.....	734
--	-----

## BIBLIOGRAPHIE

Revue des thèses sous la responsabilité de Gaël Chantepie, Christian Jubault et Catherine Puigelier.....	751
Revue des revues sous la responsabilité de Frédéric Rouvière.....	765

## TABLES

Tables trimestrielles.....	779
----------------------------	-----

## ARTICLES

475

La société « de famille »

**Thierry Favario**

499

L'impact de la lutte contre le dérèglement climatique sur le droit de l'entreprise

**Aïda Bennini**

# RTDCom.

Revue trimestrielle de droit commercial  
et de droit économique

## CHRONIQUES

541

Faut-il l'automatisme de la résiliation de plein droit légale du bail pour défaut de paiement des loyers pendant plus de trois mois après l'ouverture de la procédure collective

**Fabien Kendérian**

594

Admissibilité des preuves déloyales : un revirement spectaculaire, mais qui fait petit bruit en droit de la concurrence ! L'ultime requiem du principe de loyauté des preuves

**Emmanuelle Claudel**

675

Attractivité, modernisation, simplification... et quelques oublis : loi Attractivité

**Arnaud Lecourt**

ref: 512303



9 782995 124046

**Lefebvre Dalloz****DAJLOZ**

### ARTICLES

#### La société « de famille »

Par Thierry Favario..... p. 475

#### L'impact de la lutte contre le dérèglement climatique sur le droit de l'entreprise

Par Aïda Bennini ..... p. 499

#### Vers une société numérisée : commentaire du règlement eIDAS 2

Par Thibault Douville ..... p. 509

### CHRONIQUES

#### Organisation générale du commerce

##### Actes de commerce, commerçants et fonds de commerce

Par Bernard Saintourens.....531

##### Baux commerciaux

Par Fabien Kendérian.....541

##### Tribunaux de commerce et arbitrage

Par Eric Loquin .....555

##### Concurrence

Par Emmanuelle Claudel..... 585

#### Propriétés incorporelles

##### Propriété industrielle

Par Jean-Christophe Galloux..... 609

##### Propriété littéraire et artistique et droit du marché de l'art

Par Frédéric Pollaud-Dulian..... 629

##### Droit des nouvelles technologies

Par Philippe Gaudrat.....657

#### Numérique et vie des affaires

Par Thibault Douville ..... 667

#### Sociétés et autres groupements

##### Sociétés en général

Par Arnaud Lecourt.....675

##### Sociétés par actions

Par Jacques Moury..... 705

##### Sociétés civiles, associations et autres groupements

Par David Hiez ..... 709

#### Crédit et titres de crédit

Par Dominique Legeais .....725

#### Ventes, transports et autres contrats commerciaux

Par Bernard Bouloc.....733

#### Entreprises en difficulté

##### Prévention des difficultés des entreprises

Par Francine Macorig-Venier .....739

##### Sauvegarde, redressement et liquidation judiciaires

Par Arlette Martin-Serf  
et Hélène Poujade.....745

#### Droit pénal des affaires

Par Bernard Bouloc  
et Laurent Saenko.....763

#### Régime fiscal des affaires

Par Olivier Fouquet ..... 801

### TABLES

Tables trimestrielles .....p. 805

REVUE LAMY

# Droit des Affaires

## ACTUALITÉS DU DROIT PÉNAL DES AFFAIRES, PREMIÈRE JOURNÉE FRÉDÉRIC STASIAK Actes du colloque du 16 février 2024, Faculté de Droit de Nancy

*Coordination : Béatrice LAPÉROU-SCHENEIDER et Yann LEROY ;*

*En partenariat avec l'Institut François Gény, la Faculté de Droit de Nancy, le Centre de recherches juridiques de l'Université de Franche-Comté et l'Association Française de Droit pénal ;*

*Avec la participation de Jean-Marie BRIGANT, Nicolas CATELAN, Julie GALLOIS, Mathieu MARTINELLE, Haritini MATSOPOULOU, Bruno PY, Marc SEGONDS, Marie-Christine SORDINO et Jean-Baptiste THIERRY.*

**207** | SUPPLÉMENT  
OCTOBRE 2024

## Conseil scientifique

**Marie-Pierre BLIN-FRANCHOMME :**  
Maître de conférences HDR Université  
Toulouse Capitole, chargée de mission  
développement durable

**Jean-Michel de CARMO SILVA :**  
Professeur de droit, Grenoble École  
de Management

**Emmanuel DAOUD :**  
Avocat associé, Cabinet VIGO

**Jack DEMAISON :**  
Avocat associé, SIMON Associés

**Laurence Caroline HENRY :**  
Professeur - Avocat général en service  
extraordinaire à la chambre commerciale  
de la Cour de cassation

**Arnaud LECOURT :**  
Maître de conférences, Université de Pau  
et des pays de l'Adour

**Jacques MESTRE :**  
Professeur agrégé des Facultés de droit

**Cyril NOURISSAT :**  
Professeur agrégé des Facultés de droit,  
Université Jean Moulin - Lyon 3

**Éditeur :** Lamy Liaisons, SAS ayant son  
siège social 7, rue Emmy Noether - 93400  
Saint-Ouen

**Représentant légal :** Guillaume Deroubaix

**Associé unique :** Karnov HoldCo France

**Directeur de la publication :** Guillaume  
Deroubaix

**Directrice des rédactions :** Sylvie Duras

**Rédacteur en chef :** Brice Lemercier

**Dépôt légal :** à parution

**Ne peut être vendu séparément  
de la revue principale**

**N°ISSN (version en ligne) :** 2109-9367

**N°ISSN (version imprimée) :** 1279-8401

**Périodicité :** mensuel

**N°CPPAP :** 0125 T 87146

**Crédit photos :** Getty Images

**Imprimeur :** Duplprint  
733 rue Saint-Léonard - 53147 Mayenne

**Origine du papier :** Pologne

**Taux de fibres recyclées :** 0%

**Certification :** PEFC

**Eutrophisation :** Ptot 0.02 kg/tonne

**Pour contacter le service client :**

**N°Cristal 09 69 39 58 58**  
APPEL NON SURTAXE

**Courriel :** contact@lamyliaisons.fr

**Internet :** www.liaisons-sociales.fr

www.lamyline.fr - www.lamy-liaisons.fr



Toute reproduction ou représentation intégrale  
ou partielle par quelque procédé que ce soit, du  
contenu issu de la présente publication, effectuée  
sans autorisation de l'éditeur, est illicite et  
constitue une contrefaçon.

Cette revue peut être référencée de la manière  
suivante : RLDA 2024/200, supp., n° 7904 (année/  
n° de la revue, n° du commentaire)

# Sommaire

## RESPONSABILITÉ EN ENTREPRISE ..... P. 3

- La responsabilité pénale des cliniques privées P. 3  
*Bruno PY*
- La responsabilité pénale des personnes morales :  
actualité autour de la question de l'identification de  
l'organe ou de représentants de la personne morale P. 8  
*Haritini MATSOPOULOU*

## DROIT PÉNAL DES SOCIÉTÉS ..... P. 13

- L'actualité de la banqueroute P. 13  
*Mathieu MARTINELLE*
- Réflexion sur la fraude à la loi en droit pénal des sociétés  
commerciales P. 18  
*Marie-Christine SORDINO*

## DROIT PÉNAL ÉCONOMIQUE ..... P. 24

- L'autorité de la chose transigée : réflexions et  
interrogations à l'aune de la CJIP P. 24  
*Nicolas CATELAN*
- La composition administrative de l'Autorité des marchés  
financiers P. 30  
*Jean-Marie BRIGANT*

## DROIT PÉNAL DE LA PROBITÉ ..... P. 36

- L'application de la loi pénale dans le temps en matière de  
prise illégale d'intérêt et ses paradoxes P. 36  
*Julie GALLOIS*
- Retour sur une affaire de « corruption judiciaire et de  
trafic d'influence » ... toujours en cours P. 42  
*Marc SEGONDS*

## DROIT PÉNAL DU TRAVAIL ..... P. 46

- Premiers enseignements sur les contours de la relation  
de travail comme fondement du délit de harcèlement  
moral au travail P. 46  
*Béatrice LAPÉROU-SCHENEIDER*
- Actualité des atteintes non-intentionnelles à la vie ou à  
l'intégrité physique en droit pénal du travail P. 51  
*Jean-Baptiste THIERRY*



# RJCom

Revue de jurisprudence commerciale

Ancien journal des agrées – 67<sup>e</sup> année

Sous la direction scientifique de **Jean-Marie Leloup**, Avocat au Barreau de Paris, ancien Bâtonnier de l'Ordre de Poitiers

Rédaction :

**Vincent Téchené**, Rédacteur en chef

**Perrine Cathalo**, Rédactrice en droit des affaires

## Fiscalité des entreprises

[Chronique] **Chronique de fiscalité des entreprises et de leurs dirigeants**

Par Sabrina Le Normand-Caillère

## Internet

[Chronique] **Chronique de droit des nouvelles technologies**

Par Dominique Legeais

Réf. : Règlement n° 2024/1183, du 11 avril 2024, modifiant le Règlement n° 910/2014 en ce qui concerne l'établissement du cadre européen relatif à l'identité numérique **N° Lexbase : L2702MMZ**

## Procédure civile

[Chronique] **Chronique de procédure civile et commerciale**

Par Gaëlle Deharo

Réf. : Cass. com., 11 septembre 2024, n° 22-24.160, F-B **N° Lexbase : A53505YS**

## Sociétés

[Jurisprudence] **Distribution d'un dividende exceptionnel et usufruit de droits sociaux**

Par Bruno Dondero

Réf. : Cass. civ. 3, 19 septembre 2024, n° 22-18.687, FS-B **N° Lexbase : A97335ZI**

Conseil éditorial :

**Alain Dautriat**, Juge commissaire au tribunal de commerce de Bobigny

**Georges Decocq**, Professeur de droit à l'Université Paris-Dauphine, co-directeur du Centre de Recherche Droit Dauphine

**Sylvaine Poillot-Peruzzetto**, Conseillère à la Chambre commerciale de la Cour de cassation

# SOMMAIRE

## DROIT COMMUN

- BJS203k3 • **La société en formation : un an après le revirement** 6  
Thibault DE RAVEL D'ESCLAPON – CA Aix-en-Provence, ch. 4-1, 13 sept. 2024, n° 21/17526
- BJS203k6 • **Fixation du point de départ de la prescription du délit d'abus de biens sociaux** 8  
Renaud SALOMON – Cass. crim., 4 sept. 2024, n° 22-85767, F-D

## SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

- BJS203k8 • **Transfert de propriété d'actions non cotées, entre rigueur et souplesse** 11  
Thiphaine SAUPIN et Matthieu BUCHBERGER – Cass. com., 18 sept. 2024, n° 23-10455, F-B – Cass. com., 18 sept. 2024, n° 22-18436, FS-B
- BJS203k4 • **La licéité de l'émission d'obligations convertibles en actions par une société d'exercice libéral** 15  
Dorothée GALLOIS-COCHET – Cass. com., 18 sept. 2024, n° 22-23054, FS-B
- BJS203j9 • **Coexistence et complémentarité de l'expertise de gestion et de l'expertise *in futurum*** 18  
Michel STORCK – Cass. com., 11 sept. 2024, n°s 22-24160 et 23-12681, F-B
- BJS203j5 • **Extension statutaire du droit de communication, interprétée au pied de la lettre !** 22  
Jean-François BARBIÈRI – Cass. com., 11 sept. 2024, n° 24-11737, F
- BJS203j8 • **Validité d'une émission de BSA assortie d'une clause de caducité en cas de licenciement pour faute** 24  
Gilles AUZERO – Cass. com., 10 juill. 2024, n° 22-15651, F-B
- BJS203k0 • **BSA et droit des cotisations sociales : la cour d'appel de Paris se prononce à son tour** 25  
Yan-Éric LOGEAS – CA Paris, 6-13, 14 juin 2024, n° 19/06811
- BJS203k5 • **Caractérisation et gestion d'une information privilégiée concernant une biotech** 28  
Nicolas RONTCHEVSKY – CA Paris, 5-7, 2 mai 2024, n° 22/09062

## SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

- BJS203j7 • **Contestation d'un abus de majorité : l'identité sociale de l'usufruitier encore interrogée** 32  
Anne RABREAU – Cass. 3° civ., 11 juill. 2024, n° 23-10013, FS-B
- BJS203i0 • **Distribution issue de la vente des actifs d'une SCL : qui, de l'usufruitier ou du nu-propriétaire de parts, en bénéficie ?** 35  
Étienne CASIMIR – Cass. 3° civ., 19 sept. 2024, n°s 22-18687 et 22-18733, FS-B

## CHRONIQUE

BJS20311 • <b>Droit international et européen des sociétés (janv. 2023-juill. 2024)</b>	40
---	----

## DOCTRINE

BJS20312 • <b>Transposition de la directive <i>Women on board</i> : nouveau tour de vis sur la parité dans les sociétés françaises</b>	53
Louis-Marie SAVATIER	

BJS203j6 • <b>Retour sur la récente réforme des augmentations de capital</b>	60
Hervé LE NABASQUE	

BJS203j4 • <b>Le régime des sociétés dont les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social</b>	67
Renaud MORTIER	

## À la une

### La justice comme un théâtre

étude par Benjamin PITCHO

*La justice, qui est normalement publique, devient un spectacle depuis l'intrusion des caméras et des réseaux sociaux. Les avocats peuvent mettre à profit cette publicité, tout en préservant leur déontologie.*



© New Africa\_AdobeStock

## Actualité

### Les conditions de désignation de l'avocat-référent divisent au CNB

focus

### Lancement d'un appel aux bâtonnières du monde

entretien avec Vanessa BOUSARDO

## Jurisprudence

### La chambre criminelle défie les lois du temps

note par Marie NICOLAS-GRÉCIANO  
sous Cass. crim., 10 sept. 2024

### L'interdiction de l'abaya, 20 ans après la loi du 15 mars 2004

note par Henri BOUILLON  
sous CE, 4<sup>e</sup>-1<sup>e</sup> ch. réunies, 27 sept. 2024

## Gazette Spécialisée

### DROIT DES SOCIÉTÉS

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• **Dorothee GALLOIS-COCHET**

Professeure à l'université Paris Dauphine - PSL

• **Maud LAROCHE**

Professeure à l'université Paris Nanterre

AVEC LA PARTICIPATION DE

Clément BARRILLON, Bastien BRIGNON, Matthieu BUCHBERGER, Alexandre DALION, Margaux DEUCHLER, Victor GRILLO, Guillaume GRUNDELER, Xavier LEMARÉCHAL, David MANTIENNE, Thibaut MASSART, Célia MAYRAN, Claire-Anne MICHEL, Isabelle PRODHOMME, Karine RODRIGUEZ, Thiphaine SAUPIN, Mathieu STOCLET, Laurine TEIXEIRA, Lucie WATRIN et Anne-Françoise ZATTARA



## Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense  
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck

et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : relationsclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2024

· Prix TTC au n° : 20 €

+ frais de port

· Abonnement France (un an) :

Journal seul : 591,16 € TTC

Recueils + table seuls : 576,87 € TTC

Journal, recueil + table : 795,36 €

Abonnement feuilletable numérique : 254,23 € TTC

· Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 669 €

Journal, recueil + table : 892 €

Abonnement feuilletable numérique : 249 €

Internet : [gazette-du-palais.fr](http://gazette-du-palais.fr)

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplirprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 708 g éq. CO<sub>2</sub>



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :  
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,  
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par  
courriel en format word à [redactiongp@lextenso.fr](mailto:redactiongp@lextenso.fr)  
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas  
de page et espaces compris).  
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits  
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon  
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.  
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant  
unique permettant de retrouver directement l'article  
via un moteur de recherche ou sur [www.labase-lextenso.fr](http://www.labase-lextenso.fr)

## Actualité

GPL469j5 ■ Les conditions de désignation de l'avocat-référent divisent  
au CNB 3

GPL469o4 ■ Conditions de rétention indignes : la justice rejette la requête  
du barreau de Lyon 5

GPL469m6 ■ Lancement d'un appel aux bâtonnières du monde  
entretien avec Vanessa BOUSARDO 7

## Technique

GPL469i5 ■ La création de l'Office national antifraude au service  
de la lutte contre les fraudes fiscales, financières et douanières  
étude par Nathalie FINCK 8

## Doctrine

GPL469j3 ■ La justice comme un théâtre  
Réseaux sociaux et justice  
étude par Benjamin PITCHO 10

## Jurisprudence

GPL469d3 ■ La chambre criminelle défie les lois du temps  
note par Marie NICOLAS-GRÉCIANO sous Cass. crim., 10 sept. 2024 13

GPL469e6 ■ L'interdiction de l'abaya, 20 ans après la loi du 15 mars 2004  
note par Henri BOUILLON sous CE, 4<sup>e</sup>-1<sup>e</sup> ch. réunies, 27 sept. 2024 16

GPL469h9 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation  
par Catherine BERLAUD 19

GPL468z6 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État  
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 24

GPL468z8 ■ Chronique de jurisprudence de droit de la consommation  
par Stéphane PIÉDELIEVRE <https://lext.so/GPL468z8> 

## Gazette Spécialisée

### DROIT DES SOCIÉTÉS

27

Sous la responsabilité scientifique de  
Dorothee GALLOIS-COCHET et Maud LAROCHE

## À la une

### Justice : 50 ans d'évolution à travers le regard d'un magistrat et d'un avocat

entretien avec Michel ALLAIX et Jean VILLACÈQUE

*Michel Allaix, ancien premier président de la cour d'appel de Nîmes, et Jean Villacèque, ancien bâtonnier du barreau des Pyrénées-Orientales, mènent depuis plusieurs années une réflexion conjointe sur l'évolution de l'institution judiciaire. Ils partagent certains de leurs constats.*



© Phatharaporn\_AdoheStock

## Actualité

### Pour une audience utile, aidez-nous à vous aider !

libres propos par Muriel CADIOU et Antoine KIRRY

## Doctrine

### La clause de substitution dans les promesses unilatérales de vente immobilière : une stipulation de promesse pour autrui

étude par Jean-François QUIEVY

## Jurisprudence

### « Faire feu de tout bois », ou comment organiser la défense d'une caution

note par Pierre GRULIER sous Cass. com., 9 oct. 2024

## Gazette Spécialisée

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Emmanuel DREYER

*Professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)*

• François FOURMENT

*Professeur à l'université de Tours*

AVEC LA PARTICIPATION DE

Claire BALLOT-SQUIRAWSKI, Audrey DARSONVILLE, Stéphane DETRAZ et Cloé FONTEIX



## Gazette du Palais

### Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense  
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

### Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

### Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

### Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordnatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck  
et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

### Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

### Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : relationsclients@lextenso.fr

### Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

### Tarifs 2024

- Prix TTC au n° : 20 €

+ frais de port

- Abonnement France (un an) :

Journal seul : 591,16 € TTC

Recueils + table seuls : 576,87 € TTC

Journal, recueil + table : 795,36 €

Abonnement feuilleteable numérique : 254,23 € TTC

- Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 669 €

Journal, recueil + table : 892 €

Abonnement feuilleteable numérique : 249 €

### Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 708 g éq. CO<sub>2</sub>



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,  
sauf exceptions prévues par la loi.

**Projets d'articles :** les manuscrits doivent être adressés par

courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr

et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas

de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits

communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon

suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant

unique permettant de retrouver directement l'article

via un moteur de recherche ou sur [www.labase-lextenso.fr](http://www.labase-lextenso.fr)

Le prochain numéro de la Gazette du Palais  
paraîtra le 19 novembre 2024.

## Actualité

- GPL469v0 ■ L'Union internationale des avocats en congrès à Paris 3
- GPL469u9 ■ Élections ordinales : le CNB consulte sur le mode  
de scrutin et la condition d'ancienneté 4
- GPL469u8 ■ La justice en France en 2023 : quelques chiffres clés 5
- GPL469s8 ■ Justice : 50 ans d'évolution à travers le regard d'un magistrat  
et d'un avocat 6  
entretien avec Michel ALLAIX et Jean VILLACÈQUE
- GPL469u5 ■ Pour une audience utile, aidez-nous à vous aider ! 10  
libres propos par Muriel CADIOU et Antoine KIRRY

## Technique

- GPL469q4 ■ L'obligation d'emploi de travailleurs handicapés 12  
étude par Steven RIOCHE

## Doctrine

- GPL469m5 ■ La clause de substitution dans les promesses unilatérales  
de vente immobilière : une stipulation de promesse pour autrui 14  
étude par Jean-François QUIEVY

## Jurisprudence

- GPL469u6 ■ Rappels (utiles ?) quant à la qualité procédurale  
de la victime non appelante devant la cour d'appel 17  
note par Florian ENGEL sous Cass. crim., 18 sept. 2024
- GPL469u4 ■ « Faire feu de tout bois », ou comment organiser la défense  
d'une caution 20  
note par Pierre GRULIER sous Cass. com., 9 oct. 2024
- GPL469n6 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation 23  
par Catherine BERLAUD
- GPL468z7 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État 28  
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC
- GPL469p8 ■ Panorama de jurisprudence de la CEDH 31  
par Catherine BERLAUD
- GPL468m4 ■ Chronique de jurisprudence de la CEDH 32  
par Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA <https://lex.so/GPL468m4>



## Aux marches du Palais

### Portrait

- GPL469v4 ■ Delphine Dejoie-Rousselle, bâtonnière du barreau de Vannes 32

## Gazette Spécialisée

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE 33

Sous la responsabilité scientifique de

Emmanuel DREYER et François FOURMENT



## DOCTRINE

Du nouveau en matière d'obligation alimentaire :  
l'impact de la loi du 8 avril 2024 relative  
au « bien vieillir » sur les débiteurs d'aliments

Amélie Niemiec

## JURISPRUDENCE

Autorité de chose jugée et reconnaissance  
d'une décision rendue dans un autre État membre  
(Cass. 1<sup>re</sup> civ., 19 juin 2024, n° 19-23298)

Véronique Legrand

La Cour de cassation apporte des précisions  
sur les délais de prescription en matière sociale  
(Cass. soc., 4 sept. 2024, n° 23-13931)  
(Cass. soc., 4 sept. 2024, n° 22-20976)  
(Cass. soc., 4 sept. 2024, n° 22-22860)  
(Cass. soc., 4 sept. 2024, n° 23-10710)

Béatrice Renard Marsili

## PRATIQUE

Les dangers liés aux faux courtiers sur internet

Jérôme Lasserre Capdeville

### DOCTRINE

- LPA203j3** **La nouvelle directive européenne sur la criminalité environnementale : un espoir pour la préservation de la nature en Europe ?** PAGE 6
- Colombe Cissé**  
*La directive européenne n° 2024/1203, adoptée le 20 mai 2024, marque une avancée significative dans la lutte contre la criminalité environnementale en renforçant le cadre juridique relatif aux atteintes à l'environnement. Bien que la directive n° 2008/99/CE ait posé les premiers jalons d'une pénalisation des infractions réalisées par ces éco-délinquants, elle n'avait pas permis d'assurer l'harmonisation des législations au sein des États membres sur cette question cruciale, actuelle et d'avenir. C'est dans ce contexte que naît l'idée de mettre en place une nouvelle directive, corrigeant les imperfections de celle de 2008 et bâtissant de solides fondations au droit pénal de l'environnement, à travers la création de nouvelles infractions et le renforcement des peines.*
- LPA203j2** **Quelle est la nature juridique de la relation liant l'influenceur et l'annonceur ?** PAGE 8
- Pauline Plancke**  
*L'émergence des influenceurs a sonné le glas des publicités traditionnelles. Le pouvoir de suggestion des influenceurs est prisé par les marques qui souhaitent atteindre, à moindre coût financier ou au moyen d'une rétribution en nature, un public spécifique, tout en augmentant leur exposition médiatique. Si la loi du 9 juin 2023 a offert une définition à l'influenceur et a encadré leurs pratiques, elle n'a pas pour autant levé les interrogations des praticiens quant à la nature juridique de la relation liant l'influenceur et l'annonceur (la marque). À ce jour, seule la cour d'appel de Paris s'est prononcée sur le lien entre un influenceur et son agence et n'a pas reconnu l'existence d'un contrat de travail. Rappelons toutefois qu'au cours des dernières années les juridictions françaises ont reconnu l'existence d'une relation de travail entre les livreurs et certaines plateformes de livraison, entre les participants d'émissions de télé-réalité et des sociétés de production ou encore entre des sportifs professionnels et leurs sponsors.*
- LPA203i7** **Arrêté anti-*shrinkflation* : beaucoup de bruit pour rien ?** PAGE 10
- Aude Guyon et Pauline Klein**  
*Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024, les supermarchés doivent signaler aux consommateurs les produits concernés par la *shrinkflation*. Si l'initiative est louable, la mise en place concrète de l'arrêté soulève de nombreuses difficultés pratiques.*
- LPA203i1** **Pourquoi les dépôts bancaires ne sont pas des dépôts, même irréguliers** PAGE 13
- Jean-François Quievy**  
*Il est commun de ranger les dépôts bancaires, qu'ils soient à vue ou à terme, dans la catégorie civile des dépôts dits irréguliers, parce qu'ils portent sur une chose fongible, l'argent. Qualification purement doctrinale, le dépôt irrégulier n'est cependant reconnu ni par la législation civile, ni par la législation commerciale. Son régime ne fait pas non plus l'objet d'un consensus. Enfin, les dépôts bancaires n'en vérifient guère les traits essentiels : nulle trace ne s'y repère, ni des obligations spécifiques de conservation et de restitution du dépositaire irrégulier, ni de la propriété du déposant sur l'équivalent de son dépôt.*
- LPA203h9** **Refonte des modalités d'accès au registre des bénéficiaires effectifs : enjeux pour les agents de prestataires de services de paiement** PAGE 21
- Anthony Aranda Vasquez**  
*L'accès au registre des bénéficiaires effectifs est particulièrement structurant pour les prestataires de services de paiement dans le cadre de la mise en œuvre de leurs obligations de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (LCB-FT). Certains établissements s'appuyant sur des agents pour la mise en œuvre des obligations LCB-FT, l'accès de ces derniers au registre des bénéficiaires effectifs revêt une importance particulière. Le communiqué du 29 juillet 2024 du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique sur les nouvelles modalités d'accès à ce registre apporte des éclaircissements en la matière.*

**LPA203h7** **Du nouveau en matière d'obligation alimentaire : l'impact de la loi du 8 avril 2024 relative au « bien vieillir » sur les débiteurs d'aliments** PAGE 22

**Amélie Niemic**

*La loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 apporte des modifications non négligeables en matière d'obligation alimentaire : d'une part, en allongeant les situations d'indignité parentale, d'autre part, en restreignant la liste des débiteurs d'aliments pouvant être sollicités dans le cadre de l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées.*

**LPA203h5** **Divorce et responsabilité solidaire des parents en cas de dommage causé par leur enfant** PAGE 25

**Isabelle Corpart**

*La Cour de cassation vient de rendre un arrêt important dans un dossier qui vise le maintien de la coparentalité lorsque les père et mère sont séparés mais qu'ils sont tous les deux concernés par la mise en œuvre de la responsabilité parentale, leur enfant mineur ayant causé de lourds dommages en étant l'auteur de plusieurs incendies dans des espaces boisés.*

**LPA203h4** **Vers une régulation efficace des *fake news* sur les réseaux sociaux : entre contrôle et limites** PAGE 27

**Assouan Bougherara**

*Face à la prolifération des fake news sur les réseaux sociaux, les gouvernements européens intensifient leurs efforts pour contrer cette menace grandissante. Entre régulation étatique rigoureuse et promesses d'autorégulation de la part des géants du numérique, un équilibre délicat doit être trouvé. Comment imposer des garde-fous efficaces sans compromettre les principes fondamentaux de la liberté d'expression, pierre angulaire des démocraties modernes ? Cette question, au cœur des débats actuels, révèle toute la complexité de la lutte contre la désinformation dans un espace numérique en constante mutation.*

## JURISPRUDENCE

**LPA203j4** **L'obligation d'information du banquier sur les conditions de la garantie souscrite à son profit** PAGE 29

**Antoinette Alaba**

Cass. com., 12 juin 2024, n° 23-11630

*La chambre commerciale de la Cour de cassation juge que la banque dispensatrice de crédit est tenue d'une obligation d'informer l'emprunteur sur les modalités de mise en œuvre d'une garantie souscrite au profit de celle-ci. Manque, par conséquent, à son devoir d'information le banquier qui n'a pas informé l'emprunteur de la subsidiarité de la garantie Bpifrance qui ne bénéficie qu'au seul prêteur.*

**LPA203j1** **Déplacement illicite d'enfant : *quid* de l'État de retour de l'enfant ?** PAGE 33

**Marie-Cécile Lasserre**

Cass. 1<sup>re</sup> civ., 10 juill. 2024, n° 24-12156

*La Cour de cassation apporte une nouvelle pièce à l'édification d'un système cohérent et effectif de lutte contre les déplacements illicites d'enfants en considérant que le retour de l'enfant ne s'effectue pas exclusivement vers l'État dans lequel l'enfant avait sa résidence habituelle immédiatement avant son déplacement. Le retour de l'enfant s'effectue vers cet État par principe. Exceptionnellement, il se réalise vers tout autre État qui constituerait un environnement familial pour l'enfant.*

**LPA203j0** **L'articulation de la responsabilité du prestataire de service de paiement et du devoir de vigilance du banquier à l'aune du droit européen : dialogue des juges ou *quiproquo* ?**

PAGE 38

**Pierre Lequet**

Cass. com., 27 mars 2024, n° 22-21200

*Par un important arrêt en date du 27 mars 2024, publié et diffusé dans sa lettre de chambre, la Cour de cassation précise l'articulation du devoir jurisprudentiel de vigilance du banquier et de sa responsabilité spéciale en matière d'opération de paiement issue de la directive Services de paiement de 2007 et transposée au sein du Code monétaire et financier. La haute cour affirme que, dans l'hypothèse d'une opération non autorisée ou mal exécutée, les règles du régime spécial de responsabilité sont d'application exclusives. En conséquence, la responsabilité de la banque ne peut pas être recherchée sur le fondement du droit commun de la responsabilité contractuelle pour manquement à son devoir de vigilance. Au dire de la Cour de cassation, cette solution est fondée sur le caractère d'harmonisation totale de la directive Services de paiement tel qu'interprété par la Cour de justice de l'Union européenne. L'arrêt doit être salué pour la clarification qu'il apporte à l'articulation des régimes d'indemnisation du client victime d'un détournement de ses instruments de paiement. Toutefois, la motivation de la décision laisse subsister une question. Un régime spécial de responsabilité issu de la transposition d'une directive d'harmonisation totale est-il nécessairement exclusif ?*

**LPA203i8** **L'admission du préjudice autonome d'angoisse de mort imminente en cas de survie de la victime**

PAGE 47

**Vincent Gorlier**

Cass. 2<sup>e</sup> civ., 11 juill. 2024, n° 23-10068

*Malgré certaines décisions fondées sur l'intégration du préjudice d'angoisse de mort imminente au poste des souffrances endurées, la Cour de cassation a consacré l'autonomie de ce préjudice. En ce sens, le référentiel Mornet, qui évalue et standardise l'indemnisation des préjudices corporels, définit ce préjudice comme « la souffrance extrême subie par la victime entre l'accident et son décès du fait de la conscience de sa mort imminente ». L'arrêt ici commenté vient donc utilement rappeler le caractère autonome du préjudice d'angoisse de mort imminente, alors même que la victime a survécu à ses blessures.*

**LPA203i4** **Autosaisine de la Commission nationale d'aménagement commercial : mode d'emploi**

PAGE 49

**Emmanuelle Bornet**

CE, 4<sup>e</sup>-1<sup>re</sup> ch., 17 juin 2024, n° 461667

*À la suite de la décision de la commission départementale (CDAC), la Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) dispose, à peine d'irrégularité, d'un délai non franc d'un mois pour s'autosaisir sur le fondement des dispositions du V de l'article L. 752-17 du Code de commerce. Ce délai, qui débute à compter de la notification au secrétariat de la Commission nationale de l'avis ou de la décision de la CDAC, court jusqu'à la date à laquelle la décision d'autosaisine est effectivement notifiée au demandeur.*

**LPA203i3** **L'absence d'indemnisation des preneurs en cas de délivrance de congés frauduleux et de manquement du bailleur à son obligation de délivrance**

PAGE 55

**Jean-Marie Hisquin**

CA Nouméa, 17 juin 2024, n° 21/00246

*Un arrêt rendu par la cour d'appel de Nouméa, le 17 juin 2024, rappelle que les juges du fond doivent effectuer un contrôle a priori de la sincérité des motifs des congés délivrés par un bailleur qui dit vouloir reprendre son local pour y habiter. Subséquemment, une fois les congés annulés car jugés frauduleux, les juges contrôlent le respect par le bailleur de son obligation de délivrer un logement en bon état d'entretien et de réparations. Néanmoins, en l'espèce, en jugeant qu'il n'y a pas lieu d'indemniser les preneurs, alors même que la fraude dans la délivrance des congés et des manquements à l'obligation de délivrance ont été constatés, la cour d'appel remet quelque peu en question l'objectif même de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et la nécessaire impartialité des juges dans l'application de la loi.*

**LPA203i2** **La débitrice en procédure collective peut-elle contester la décision portée sur l'état des créances la condamnant à payer une créance antérieure ?**

PAGE 65

**Malika Douaoui-Chamseddine**

Cass. com., 23 mai 2024, n° 23-12126

*Pour la chambre commerciale de la Cour de cassation, la débitrice en procédure collective n'est pas un tiers intéressé au sens de l'alinéa 4 de l'article R. 624-8 du Code de commerce. Elle ne peut donc contester la décision portée sur l'état des créances la condamnant à payer une créance salariale antérieure. Cette dernière est opposable à sa procédure collective. Cette décision est conforme à l'article L. 625-6 du Code de commerce et à la jurisprudence de la Cour de cassation considérant que l'action en contestation de l'alinéa 4 de l'article R. 624-8 du Code de commerce est réservée aux seuls tiers intéressés. Cette décision offre l'opportunité de rappeler la spécificité du traitement des créances salariales dans le cadre d'une procédure collective, afin de mieux en comprendre la teneur, ainsi que la jurisprudence de la chambre sociale de la Cour de cassation dans ce domaine.*

**LPA203i0** **Le droit fondamental d'un associé de SAS de participer au vote sur son exclusion**

PAGE 71

**Deen Gibirila**

Cass. com., 29 mai 2024, n° 22-13158

*Il résulte de la combinaison des articles 1844 et 1844-10 du Code civil et L. 227-16 du Code de commerce que, si les statuts d'une société par actions simplifiée (SAS) peuvent prévoir l'exclusion d'un associé par une décision collective des associés, toute stipulation de la clause d'exclusion ayant pour objet ou pour effet de priver l'associé – dont l'exclusion est proposée – de son droit de voter sur cette proposition est réputée non écrite.*

**LPA203h8** **Autorité de chose jugée et reconnaissance d'une décision rendue dans un autre État membre**

PAGE 76

**Véronique Legrand**

Cass. 1<sup>re</sup> civ., 19 juin 2024, n° 19-23298

*Cet arrêt de la Cour de cassation du 19 juin 2024 était attendu car la Cour prend position sur l'autorité de chose jugée de la décision étrangère et l'application de la règle française de concentration des moyens issue de sa jurisprudence Cesareo. En d'autres termes il s'agissait de savoir si un jugement rendu dans un autre État membre et reconnu en France, rejetant une demande d'indemnisation fondée sur la responsabilité quasi délictuelle, s'oppose à la recevabilité d'une demande d'indemnisation concernant les mêmes faits mais fondée sur la responsabilité contractuelle.*

**LPA203h6** **La Cour de cassation apporte des précisions sur les délais de prescription en matière sociale**

PAGE 82

**Béatrice Renard Marsili**

Cass. soc., 4 sept. 2024, n° 23-13931 – Cass. soc., 4 sept. 2024, n° 22-20976 – Cass. soc., 4 sept. 2024, n° 22-22860 – Cass. soc., 4 sept. 2024, n° 23-10710

*Par plusieurs arrêts en date du 4 septembre 2024, la Cour de cassation a apporté des précisions sur les délais de prescription applicables en droit social.*

## PRATIQUE

### **LPA20319** **Propos sexistes : quand le licenciement est une sanction disproportionnée**

PAGE **84**

**Béatrice Renard Marsili**

*Si les agissements sexistes doivent être sanctionnés par l'employeur, le licenciement n'est pas toujours la sanction adaptée.*

### **LPA20315** **Les dangers liés aux faux courtiers sur internet**

PAGE **86**

**Jérôme Lasserre Capdeville**

*Par un communiqué du 4 septembre 2024, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a alerté le public contre la multiplication de fausses offres de prêt immobilier ou de rachat de crédit proposés par des individus usurpant l'identité de courtiers. Le superviseur appelle alors à la vigilance.*

Pour soumettre un article à la rédaction, merci d'adresser votre fichier à l'adresse suivante :  
[redaction@lextenso.fr](mailto:redaction@lextenso.fr)

**PRATIQUE** P. 13

DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

# GPA : quand la Cour de cassation pratique la haute couture en matière d'*exequatur*

par *Bérénice Dufau-Richet* et *Lara Jeanneret*

**ACTUALITÉS** P. 5

PERSONNES / FAMILLE

Lumière sur le délai de prescription de l'action en délivrance de legs

**IMMOBILIER**

VEFA : absence de forclusion pour agir en défaut de conformité apparent

**RURAL**

Incidence du contenu de la décision de rétrocession par la SAFER sur le cours du délai pour agir en annulation

**PROFESSIONS**

Point de départ de la prescription de l'action en indemnisation contre le notaire

**DOCTRINE** P. 23

PERSONNES / FAMILLE

Sociétés civiles : précisions sur la convocation du curateur de l'associé aux assemblées générales

par *Sandrine Tisseyre*

**CHRONIQUES** P. 29

ENTREPRISE

Baux commerciaux

par *Laurent Ruet* et *Adrien Ruet*



## ACTUALITÉS P. 5

### À LA UNE

DEF222q3 ■ Lumière sur le délai de prescription de l'action en délivrance de legs

---

### ACTES COURANTS - IMMOBILIER

DEF222p8 ■ VEFA : absence de forclusion pour agir en défaut de conformité apparent

---

### FAMILLE - PATRIMOINE

DEF222p9 ■ Un héritier peut réclamer individuellement le règlement de sa part de la créance indemnitaire due au défunt

---

### RURAL

DEF222q0 ■ Incidence du contenu de la décision de rétrocession par la SAFER sur le cours du délai pour agir en annulation

---

### PROFESSION

DEF222q1 ■ Point de départ de la prescription de l'action en indemnisation contre le notaire

---

## PRATIQUE P. 13

### QUESTIONS-RÉPONSES

DEF222n9 ■ GPA : quand la Cour de cassation pratique la haute couture en matière d'*exequatur* par **Bérénice Dufau-Richet** et **Lara Jeanneret**

---

## DOCTRINE P. 23

DEF222i9 ■ Sociétés civiles : précisions sur la convocation du curateur de l'associé aux assemblées générales par **Sandrine Tisseyre**

---

## CHRONIQUES P. 29

DEF222n3 ■ Baux commerciaux par **Laurent Ruet** et **Adrien Ruet**

---

## VIE PRO P. 39

---

## OFFRES ET DEMANDES P. 45

---

## INDICES P. 48

---



# Actualité des procédures collectives, n° 17 du 18 octobre 2024

---

## Sommaire du numéro

### Repère

LIQUIDATION JUDICIAIRE

#### Liquidation judiciaire, clôture du compte courant et cautionnement

N° 195 - Par Thierry BONNEAU

[Consulter le PDF](#)

### Alertes

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | ARRÊT DES POURSUITES

#### Seule l'instance en liquidation d'une astreinte, à l'exclusion de la fixation d'astreinte, est interrompue en application de l'article L. 622-21 du Code de commerce

N° 196 - Par Jocelyne VALLANSAN

[Consulter le PDF](#)

SORT DE L'ENTREPRISE, DES DIRIGEANTS ET DES TIERS | LIQUIDATION JUDICIAIRE

#### Résolution du plan de redressement et prononcé de la liquidation judiciaire : quand l'urgence est de stopper l'exécution provisoire, faute pour le débiteur d'avoir été dûment appelé

N° 197 - Par Bertille GHANDOUR

[Consulter le PDF](#)

SORT DE L'ENTREPRISE, DES DIRIGEANTS ET DES TIERS | LIQUIDATION JUDICIAIRE

#### Sort de la convention de compte courant en cas de liquidation judiciaire

N° 198

[Consulter le PDF](#)

SORT DE L'ENTREPRISE, DES DIRIGEANTS ET DES TIERS | RESPONSABILITÉ POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

#### Condamnation en responsabilité pour insuffisance d'actif : dénaturation de l'écrit mentionnant seulement la créance déclarée

N° 199

[Consulter le PDF](#)

SORT DE L'ENTREPRISE, DES DIRIGEANTS ET DES TIERS | RESPONSABILITÉ POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

#### Exclusion de la faute de gestion du gérant ayant dirigé une société concurrente

N° 200

[Consulter le PDF](#)

SORT DE L'ENTREPRISE, DES DIRIGEANTS ET DES TIERS | RESPONSABILITÉ POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

## **Défaut de motivation sur la détermination du montant de l'insuffisance d'actif**

N° 201

[Consulter le PDF](#)

SORT DE L'ENTREPRISE, DES DIRIGEANTS ET DES TIERS | RESPONSABILITÉ POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

## **Application immédiate de la loi nouvelle aux procédures en cours : ce n'est pas au chef d'entreprise de prouver que la faute de gestion est une simple négligence**

N° 202

[Consulter le PDF](#)

SORT DE L'ENTREPRISE, DES DIRIGEANTS ET DES TIERS | RESPONSABILITÉ POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

## **Dirigeant bénévole d'association : oui à l'assouplissement de la responsabilité pour insuffisance d'actif, mais à la condition de s'en prévaloir**

N° 203

[Consulter le PDF](#)

SORT DE L'ENTREPRISE, DES DIRIGEANTS ET DES TIERS | FAILLITE PERSONNELLE

## **La cessation de l'activité de la société débitrice ne soustrait pas le dirigeant à ses obligations comptables**

N° 204

[Consulter le PDF](#)

COMPÉTENCE, PROCÉDURE ET VOIES DE RECOURS | COMPÉTENCE

## **Rappel de la partition à jouer pour le juge compétent saisi de la créance contestée**

N° 205

[Consulter le PDF](#)

COMPÉTENCE, PROCÉDURE ET VOIES DE RECOURS | PROCÉDURE

## **La désignation du mandataire judiciaire aux fonctions de commissaire à l'exécution du plan ne met pas fin, de facto, à sa précédente mission : irrecevabilité de l'appel lorsque toutes les parties n'ont pas été intimées en cas d'interruption d'instance**

N° 206 - Par Bertille GHANDOUR

[Consulter le PDF](#)

SURENDETTEMENT ET RÉTABLISSEMENT PERSONNEL | MESURES DE DÉSENDETTEMENT

## **Pas d'inégalité devant la loi dans le traitement inégalitaire des créanciers : le juge détermine souverainement les mesures de désendettement appropriées**

N° 207

[Consulter le PDF](#)

# Droit des sociétés, n° 11 du 01 novembre 2024

---

## Sommaire du numéro

### Éditorial

ÉDITO

#### Passons en revue la Revue !

N° 1 - Par Clara LAVIELLE

[Consulter le PDF](#)

### Alertes

FOCUS | PARITÉ

#### Équilibre femmes-hommes dans les organes de direction des sociétés : la loi française s'aligne encore un peu plus sur les normes européennes

N° 159

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | LOI ATTRACTIVITÉ

#### Premier décret d'application de la loi Attractivité : modernisation des modalités de réunion des assemblées et de consultation des organes de décision des sociétés commerciales

N° 160

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | SCI

#### Absence d'abus d'usufruit dans la distribution de dividendes issue de la vente d'actifs immobiliers d'une SCI

N° 161

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | OBLIGATIONS

#### Qualité pour agir du représentant de la masse des obligataires en matière de mesure d'instruction avant tout procès

N° 162 - Par Clara LAVIELLE

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | PARTAGE DE LA VALEUR

#### FAQ sur les avances sur l'intéressement et la participation

N° 163

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | LIEN DE SUBORDINATION

## **Une simple relation commerciale, même étroite, ne suffit pas à caractériser un co-emploi**

N° 164

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | PROCÉDURE COLLECTIVE

## **Une année record en matière de défaillances d'entreprises selon l'AGS**

N° 165

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | TRANSMISSION UNIVERSELLE DU PATRIMOINE

## **Pas de transmission universelle du patrimoine à l'associé unique en cas de dissolution pendant un plan de redressement avec inaliénabilité du fonds**

N° 166

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | LOI SAPIN 2

## **Application immédiate de la loi Sapin 2 écartant la responsabilité pour insuffisance d'actif en cas de simple négligence**

N° 167

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | PROCÉDURE COLLECTIVE

## **Indivisibilité de la procédure collective : l'appel doit viser tous les intervenants**

N° 168

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | BOURSE

## **Adoption par le Conseil de l'UE de la nouvelle législation pour rendre les marchés boursiers plus attractifs, notamment pour les PME**

N° 169

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | BAIL RURAL

## **Conditions de résiliation du bail rural en cas de mise à disposition des biens loués à une société ou un groupement**

N° 170

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | SOCIÉTÉS DE GESTION DE PORTEFEUILLE

## **L'AMF actualise son guide d'élaboration du programme d'activité des sociétés de gestion de portefeuille**

N° 171

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | LABEL ISR

## **Nouvelle étape pour le label ISR : entrée en vigueur de la version 3**

N° 172

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | RSE

## **Reporting de durabilité des sociétés cotées (CSRD) : guides d'application et FAQ publiés par l'EFRAG et la Commission européenne**

N° 173

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | DURABILITÉ

## Régulation de la publicité : premier bilan des « contrats-climat » et axes d'amélioration du dispositif proposés par l'Arcom

N° 174

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | DGCCRF

## Contrôles de la DGCCRF sur les allégations environnementales des établissements financiers

N° 175

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | COMMISSAIRE AUX COMPTES

## Publication de la synthèse du programme de contrôle 2023 des cabinets de commissariat aux comptes

N° 176

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | DONNÉES PERSONNELLES

## Davantage d'organismes sanctionnés en 2024 par la CNIL

N° 177

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | FISCALITÉ D'ENTREPRISE

## Crédit d'impôt industrie verte (C3IV) : tolérance administrative relative à l'acquisition d'actifs corporels auprès d'une centrale d'achats

N° 178

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | FRAUDE AU PRÉSIDENT

## « Fraude au président » : responsabilité du banquier en cas d'exécution d'un virement frauduleux

N° 179

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | BANQUE

## Mise à jour de la « liste noire » de l'ACPR des sites illégaux de produits financiers

N° 180

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | FINANCEMENT DES PME

## Financement des PME : le Conseil valide la directive sur les structures avec actions à votes multiples

N° 181

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | AVOCAT

## Convention d'honoraires

N° 182 - Par Stéphanie GRAYOT-DIRX

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | CNB

## Le CNB adopte de nouvelles recommandations pour renforcer le contrôle a posteriori des contrats de collaboration entre avocats

N° 183

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | AVOCATS

## Application aux avocats de la facturation électronique : le CNB pose des conditions

## [pour préserver le secret professionnel](#)

N° 184

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | SECRET PROFESSIONNEL

### [Le secret professionnel de l'avocat face aux enquêtes de concurrence](#)

N° 185

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | AVOCAT

### [L'avocat doit utiliser une adresse électronique adéquate pour communiquer avec une juridiction](#)

N° 186 - Par Romain GAUTHIER

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | CLIMAT DES AFFAIRES

### [En septembre 2024, le climat des affaires en France s'améliore légèrement](#)

N° 187

[Consulter le PDF](#)

VEILLES | THINK TANKS

### [Les think tanks ne sont pas, par principe, des représentants d'intérêts](#)

N° 188 - Par Élise UNTERMAIER-KERLÉO

[Consulter le PDF](#)

## Trois questions à

DEVOIR DE VIGILANCE

### [Compétence du juge en matière de devoir de vigilance : 3 questions au président du tribunal de commerce](#)

N° 4 - Par Patrick SAYER

[Consulter le PDF](#)

## Étude

RSE

### [Directive sur le devoir de vigilance en matière de durabilité : quel avenir pour les entreprises européennes et leurs partenaires commerciaux ?](#)

N° 12 - Par Sabrina DUPOUY

[Consulter le PDF](#)

## Commentaires

DROIT COMMUN DES SOCIÉTÉS | ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### [Confirmation d'une décision sociale affectée d'une nullité relative \(abus de majorité\)](#)

N° 129 - Par Renaud MORTIER

[Consulter le PDF](#)

DROIT COMMUN DES SOCIÉTÉS | ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### [Les statuts peuvent-ils priver l'usufruitier du droit de contester les décisions sociales ?](#)

N° 130 - Par Renaud MORTIER

[Consulter le PDF](#)

SOCIÉTÉS CIVILES ET GROUPEMENTS | ASSOCIÉ

## Précision quant à la prescription de l'action en remboursement de la valeur des droits sociaux d'un associé de SCM

N° 131 - Par Nadège JULLIAN

[Consulter le PDF](#)

SOCIÉTÉS CIVILES ET GROUPEMENTS | ASSOCIÉ

## Conditions de recevabilité de la tierce opposition des associés d'une SCCV

N° 132 - Par Nadège JULLIAN

[Consulter le PDF](#)

SOCIÉTÉS COMMERCIALES | SAS

## Modification des droits attachés aux actions de préférence : attention à l'exigence du consentement des porteurs à défaut de clause contraire

N° 133 - Par Jean-François HAMELIN

[Consulter le PDF](#)

SOCIÉTÉS COTÉES | RÉOLUTIONS

## Refus d'inscription d'un projet de résolution à l'ordre du jour : des difficultés persistantes pour les actionnaires de sociétés cotées

N° 134 - Par Olympe DE BAILLIENCOURT

[Consulter le PDF](#)

SOCIÉTÉS EN DIFFICULTÉ | COMPÉTENCE DU JUGE FRANÇAIS

## Privilège de juridiction

N° 135 - Par Jean-Pierre LEGROS

[Consulter le PDF](#)

SOCIÉTÉS EN DIFFICULTÉ | ACTION EN COMPLEMENT DE PASSIF

## Action en comblement de passif et faute de gestion

N° 136 - Par Jean-Pierre LEGROS

[Consulter le PDF](#)

DROIT PÉNAL DES SOCIÉTÉS | ABUS DE BIENS SOCIAUX

## Prescription de l'abus de biens sociaux en l'absence de dissimulation

N° 137 - Par Renaud SALOMON

[Consulter le PDF](#)

DROIT PÉNAL DES SOCIÉTÉS | ABUS DE BIENS SOCIAUX

## Abus de biens sociaux, peines d'interdictions professionnelles et principe de légalité des peines (suite)

N° 138 - Par Renaud SALOMON

[Consulter le PDF](#)

FISCALITÉ DES STRUCTURES D'ENTREPRISES | GROUPES DE SOCIÉTÉS

## Régime des sociétés mères et des filiales pour les distributions reçues par une société mère française d'une filiale étrangère

N° 139 - Par Jean-Luc PIERRE

[Consulter le PDF](#)

FISCALITÉ DES STRUCTURES D'ENTREPRISES | FISCALITÉ D'ENTREPRISE

## Précisions en matière d'aide intra-groupe

N° 140 - Par Jean-Luc PIERRE

[Consulter le PDF](#)

# Journal du Droit international Clunet, n° 4 du 01 octobre 2024

---

## Sommaire du numéro

### Doctrine

UNION EUROPÉENNE

[La réforme du statut de la Cour de justice de l'Union européenne par le règlement \(UE, Euratom\) 2024/2019 : quelles évolutions pour le droit du contentieux ?](#)

N° 9 - Par Isabelle PINGEL

OMC

[L'affaire de l'Huile de palme devant l'Organe de règlement des différends de l'OMC : condensé et dilution de grandes controverses contemporaines](#)

N° 10 - Par Sophie GROSBON

### Variétés

RESPONSABILITÉ INTERNATIONALE

[L'ouverture de la jarre de Pandore](#)

N° 5 - Par Francesco SEATZU

COMMERCE INTERNATIONAL

[« Zéro déforestation » : protéger les forêts sous pression](#)

N° 6 - Par Magali BOUCARON-NARDETTO

### Commentaires

FRANCE | CONFLIT DE JURIDICTIONS

[Le privilège de juridiction ne s'applique pas aux procédures collectives](#)

N° 19 - Par Gilles CUNIBERTI

FRANCE | IMMUNITÉ

[La juridiction administrative française, juridiction globale ?](#)

N° 20 - Par Maxence CHAMBON et Mehdi LAHOUAZI



FRANCE | JUGEMENT ÉTRANGER

## Instance initiale à l'étranger, inapplicabilité de la règle de la concentration des moyens

N° 21 - Par Hélène GAUDEMET-TALLON

FRANCE | ARBITRAGE INTERNATIONAL

## En matière d'exécution de sentences arbitrales internationales, le juge de l'exécution est seul compétent pour tirer les conséquences de l'exercice du droit de retrait litigieux

N° 22 - Par Philippe PINSOLLE

FRANCE | BRUXELLES I BIS

## Diesel Gate 2

N° 23 - Par Constantin RINGOT-NAMER

## Chroniques



DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

## Droit international privé de l'Union européenne (2023)

N° 8 - Par Louis D'AVOUT , Jean-Sébastien QUÉGUINER , Stefan HUBER , Patrick KINSCH , Lukas RASS-MASSON , Sixto SÁNCHEZ-LORENZO et Michael WILDERSPIN

COUR INTERNATIONALE D'ARBITRAGE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE | ARBITRAGE INTERNATIONAL

## Chronique des sentences arbitrales

N° 9 - Par Hugo BARBIER et Alexander FESSAS

## Bibliographie



COMPTE RENDUS D'OUVRAGES | ESCLAVAGE

## Intervention d'humanité, la répression de la traite des esclaves à Zanzibar

N° 11 - Par Ghislain POISSONNIER

COMPTE RENDUS D'OUVRAGES | GUERRE

## Droit de la « guerre atypique ». Réflexions sur les conflits non armés et non militaires (lawfare, guerre économique et informationnelle)

N° 12 - Par Kamalia MEHTIYEVA

COMPTE RENDUS D'OUVRAGES | UNION EUROPÉENNE

## The Tangled Complexity of the EU Constitutional Process, The Frustrating Knot of Europe

N° 13 - Par Yann LORANS

COMPTE RENDUS D'OUVRAGES | DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

## Droit international privé

N° 14 - Par Stéphanie FRANCO

COMPTE RENDUS D'OUVRAGES | CONFLIT DE LOIS

## L'office du juge en conflit de lois : étude en droit de l'Union européenne

N° 15 - Par Sarah LAVAL

COMPTES RENDUS D'OUVRAGES | ARBITRAGE INTERNATIONAL

## Académie de droit international de La Haye

N° 16 - Par Jean-Baptiste RACINE

# La Semaine Juridique - Entreprise et affaires (JCP E), n° 45 du 07 novembre 2024

---

## Sommaire du numéro

### Échos de la pratique

#### ENTREPRISE

### 3 QUESTIONS - L'affaire « Doliprane » doit-elle nous donner des maux de tête ?

N° 822 - Par Olivier DE MAISON ROUGE

[Consulter le PDF](#)

#### BANQUE

### Priorités de l'écosystème des paiements français pour les six années à venir

N° 823

[Consulter le PDF](#)

#### BIBLIOGRAPHIE

### Guide pratique des visites inopinées, perquisitions et gardes à vue dans l'entreprise

N° 824

[Consulter le PDF](#)

#### BIBLIOGRAPHIE

### Legal operations

N° 825

[Consulter le PDF](#)

#### DONNÉES CHIFFRÉES

### Tarifs bancaires : une hausse modérée en 2024

N° 826

[Consulter le PDF](#)

### Actualités

#### AFFAIRES | AVOCAT

### Protection du secret professionnel de l'avocat et demande de renseignements

N° 827

[Consulter le PDF](#)

#### AFFAIRES | BANQUE

### Spoofting téléphonique et responsabilité du banquier

N° 828

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | CONTRAT

## [Appréciation de la date de connaissance d'un vice caché dans une chaîne de contrats](#)

N° 829

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | CONTRAT

## [La contrepartie personnelle du cocontractant : élément essentiel de l'existence d'une réelle contrepartie au contrat](#)

N° 830

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | CONTRAT D'ENTREPRISE

## [Travaux supplémentaires non couverts par un cautionnement : quid de l'opposabilité de la cession de créances envers le maître d'ouvrage ?](#)

N° 831

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | EFFET DE COMMERCE

## [Cachet de la société apposé dans la partie concernant l'aval : absence d'engagement personnel du gérant en qualité d'avaliste](#)

N° 832

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE

## [Questions-réponses de la DGCCRF sur les contrôles des délais de paiement interentreprises](#)

N° 833

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE

## [Après de longs mois d'attente, le Sénat adopte une version remaniée du projet de loi de simplification de la vie économique](#)

N° 834

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

## [Compensation légale et cession de créance : conditions d'application en procédure collective](#)

N° 835

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

## [Contestation sérieuse de créance en procédure collective : le créancier doit prendre garde aux délais !](#)

N° 836

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

## [Exploitation agricole avec pluralité de baux ruraux : pouvoir d'appréciation du tribunal dans le choix du repreneur](#)

N° 837

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

## [Action en revendication d'un bien : le nécessaire accord du mandataire judiciaire ne peut résulter de son seul silence ou de son absence d'opposition](#)

N° 838

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

## [La demande du liquidateur constitue le plafond du montant de l'insuffisance d'actif duquel ne sont pas soustraits les frais de sa réalisation](#)

N° 839

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | MARCHÉ FINANCIER

## [L'AEMF annonce les priorités européennes communes en matière de mise en oeuvre des rapports d'entreprise pour 2024](#)

N° 840

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | MARCHÉ FINANCIER

## [État des lieux et avenir des cryptoactifs](#)

N° 841

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | MARCHÉ FINANCIER

## [L'AMF, première autorité européenne en matière de sanctions financières en 2023](#)

N° 842

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | PROTECTION DU CONSOMMATEUR

## [Rétablissement personnel avec liquidation judiciaire : conditions du relevé de forclusion du créancier qui n'a pas déclaré sa créance](#)

N° 843

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | COTISATION SOCIALE

## [Urssaf : portée de la nullité de la mise en demeure](#)

N° 844

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | LICENCIEMENT

## [Licenciement pour motif économique : précisions sur l'offre de reclassement](#)

N° 845

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | LICENCIEMENT

## [Obligation d'examiner les griefs figurant dans la lettre de licenciement](#)

N° 846

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | LICENCIEMENT

## [Licenciement nul, atteinte à la liberté fondamentale d'expression et indemnité d'éviction](#)

N° 847

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | SYNDICAT

## [Conditions de recevabilité de l'action en substitution du syndicat](#)

N° 848

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | SYNDICAT

## [Recevabilité de l'action d'un syndicat en suspension, nullité ou inopposabilité du règlement intérieur](#)

N° 849

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | COMPTABILITÉ

## L'AEMF publie un rapport sur la première application de la norme IFRS 17

N° 850

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | FISCALITÉ DES ENTREPRISES

## CICE : omission de déclaration

N° 851

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | FISCALITÉ INTERNATIONALE

## Imposition des dividendes versés par une société britannique à un résident fiscal français

N° 852

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | FISCALITÉ DES PARTICULIERS

## Déduction de la CSG afférente à des plus-values sur titres, une source de discrimination ?

N° 853

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | FISCALITÉ DES PARTICULIERS

## Première cession d'un usufruit temporaire

N° 854

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | PROCÉDURES FISCALES

## Délai spécial de réclamation dans les groupes intégrés fiscalement

N° 855

[Consulter le PDF](#)

## Études et commentaires



AFFAIRES | SOCIÉTÉ

## La transposition de la directive CSRD

N° 1317 - Par Bruno DONDERO

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | SOCIÉTÉ

## Publication d'informations en matière de durabilité : sociétés commerciales assujetties et exercices comptables concernés

N° 1318 - Par François GILBERT

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | SOCIÉTÉ

## Le contenu du « rapport de durabilité »

N° 1319 - Par Thierry FAVARIO

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | SOCIÉTÉ

## Publication d'informations en matière de durabilité : sanctions encourues

N° 1320 - Par François GILBERT

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

## Apport en nature frauduleux : l'équilibre de l'acte ne suffit pas à le faire échapper

## à l'action paulienne

N° 1321 - Par Laura SAUTONIE-LAGUIONIE

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | PROTECTION DU CONSOMMATEUR

## Crédit à la consommation : précisions sur les règles applicables au droit de rétractation

N° 1322 - Par Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | AVAL

## Application de la prescription triennale au donneur d'aval qui garantit l'engagement du souscripteur d'un billet à ordre

N° 1323 - Par Caroline HOUIN-BRESSAND

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | CONTENTIEUX

## Contrôle et contentieux URSSAF

N° 1324 - Par François TAQUET

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | CONVENTION FISCALE INTERNATIONALE

## Retenue à la source sur des dividendes : la double interposition de sociétés de personnes n'empêche pas un associé non résident de bénéficier des avantages conventionnels

N° 1325 - Par Thibaud ESTÈVE

[Consulter le PDF](#)